

PAR COURRIEL

Québec, le 25 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 février 2025, le député de Jean-Talon déposait un extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, demandant au gouvernement du Québec de :

- intervenir immédiatement pour arrêter le processus de fermeture du Centre de traitement psychanalytique pour adultes psychotiques (Centre 388);
- faire réaliser une évaluation indépendante du traitement et des résultats du Centre 388;
- maintenir les services du Centre 388 par le renouvellement de l'entente entre le Groupe interdisciplinaire freudien de recherche et d'intervention clinique et culturelle et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale) ou par la conclusion d'une nouvelle entente;
- assurer la pérennité du Centre 388.

En lien avec les faits évoqués dans cette pétition, il faut tout d'abord mentionner que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne peut se substituer à Santé Québec et à ses établissements quant à la gestion optimale des ressources humaines et matérielles pour offrir les services offerts sur leur territoire.

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a la légitimité pour coordonner les services en santé mentale sur son territoire et pour assurer une réponse optimale, sécuritaire et adaptée aux besoins de la population, en conformité avec les orientations ministérielles en santé mentale.

... 2

Cependant, afin de nous assurer que les besoins des usagers concernés sont pris en compte à la suite de cette décision, j'ai demandé qu'un plan de transition soit mis en place par le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Tous les efforts ont été mis de l'avant afin que les changements de service pour les usagers du 388 soient bien intégrés dans les offres de services reconnus par le MSSS au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale et ce, dans un objectif de continuité des soins et de la transition adéquate, dans l'intérêt des clientèles. Les actions nécessaires ont également été mises en place pour bien accompagner les employés dans ce changement et pour veiller à ce qu'ils aient toutes les opportunités d'emploi nécessaires pour poursuivre leur carrière au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-00569-007